



Commission fédérale pour les questions féminines CFQF Rapport annuel 2011

Les points forts de l'activité de la Commission

- Prise de position sur l'initiative parlementaire 07.419 Politique en faveur de la famille. Article constitutionnel
- Document de position sur le congé parental et les allocations parentales
- Participation à l'élaboration des nouvelles dispositions régissant l'autorité parentale et réglant les questions juridiques relatives à l'entretien dans les cas de séparation et de divorce
- Soutien du projet « Les femmes pour l'avenir » des associations féminines faïtières en vue des élections fédérales de 2011
- Autres activités d'information et de sensibilisation en vue des élections fédérales de 2011
- Egalité dans la législation sur le nom et le droit de cité
- Poursuite des travaux sur le thème « Egalité des sexes et pratiques culturelles et religieuses »
- Publication de la revue spécialisée « Questions au féminin » 2011 consacrée aux rôles de genre en mutation ; élaboration d'une nouvelle maquette
- Actualisation de la rubrique « Femmes Pouvoir Histoire » sur le site Web de la CFQF
- Publication de la série de cartes postales « Droits des femmes / Rôles des hommes » à l'occasion des jubilés de l'égalité
- Elaboration du guide juridique pratique de la CEDEF
- Mise en œuvre des recommandations du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) à la Suisse

1 Les travaux de la Commission

1.1 Prise de position sur l'initiative parlementaire 07.419 Politique en faveur de la famille. Article constitutionnel

L'encouragement de l'égalité entre la femme et l'homme est un but majeur de la CFQF. La Commission soutient la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) de faire de l'encouragement de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle une tâche étatique ancrée dans la Constitution. La proposition d'attribuer cette compétence à la Confédération va dans la bonne direction. Néanmoins, le projet de la CSSS-N reste encore loin du droit de l'enfant à une place d'accueil instauré par l'art. 18 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. La CFQF propose donc d'assortir le nouvel article constitutionnel (art. 115a Cst.) d'un art. 62, al. 3 Cst. portant sur l'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants. Par ailleurs, la CFQF est favorable à la proposition faite par la minorité de la commission de prévoir, dans le nouvel art. 115a, al. 4 Cst., que la Confédération fixe les principes applicables à l'harmonisation des avances de contribution d'entretien. (Pour consulter la prise de position : www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr).

1.2 Document de position sur le congé parental et les allocations parentales

La CFQF salue la proposition faite par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF d'instaurer un congé parental en Suisse. La CFQF a demandé à la COFF de lui présenter son modèle lors d'une réunion plénière en février 2011. Les deux commissions sont d'accord pour estimer que l'indemnité de maternité actuelle est insuffisante, de même que le congé paternel consenti dans un nombre limité de cantons et d'entreprises. Pour que les femmes et les hommes arrivent à mieux concilier travail familial et activité professionnelle, ces réglementations doivent être complétées par un congé parental rémunéré destiné aux mères et aux pères.

Dans son document de position adopté en séance plénière le 21 septembre 2011, la CFQF expose les éléments clés d'une réglementation pouvant être qualifiée de moderne du point de vue de la politique de l'égalité. Le congé parental doit avoir une durée minimale de 24 semaines et être partagé par moitié entre la mère et le père. La CFQF diverge du projet de la COFF en ceci qu'elle juge nécessaire de prescrire un droit paritaire des parents. Comme le montrent les réglementations en vigueur dans d'autres pays et l'expérience de leur application, il faut imposer un droit et créer une incitation forte pour que les pères participent davantage à la prise en charge des enfants dans les faits et pour que les entreprises soient prêtes à consentir un congé parental aux pères qu'elles emploient. (Pour consulter le document de position : www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr)

1.3 Participation à l'élaboration des nouvelles dispositions régissant l'autorité parentale et réglant des questions juridiques relatives à l'entretien dans les cas de séparation et de divorce

L'autorité parentale conjointe doit devenir la règle, quel que soit l'état civil des parents. Le Conseil fédéral a adopté, le 16 novembre 2011, le message relatif à une révision du Code civil allant dans ce sens. Dans un deuxième temps seulement, le Conseil fédéral prévoit de modifier les dispositions régissant le droit des parents mariés et divorcés à une contribution d'entretien. L'envoi d'un projet en consultation a été annoncé pour la mi-2012.

A l'invitation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, la présidente et la vice-présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF ont participé à la table ronde organisée le 15 avril 2011 par l'Office fédéral de la justice. A cette occasion, comme dans d'autres enceintes, la CFQF a plaidé en vain pour que les deux projets soient examinés ensemble.

1.4 Soutien du projet « Les femmes pour l'avenir » des associations féminines faitières en vue des élections fédérales de 2011

La participation des femmes à la vie politique est un sujet qui concerne particulièrement la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF. Pour encourager les femmes à s'engager à l'occasion des élections, la CFQF a eu recours à des moyens variés, comme des recommandations à l'adresse des partis et des organisations féminines, des études sur la présence des femmes dans les médias pendant les campagnes électorales ou encore des programmes de mentoring visant à encourager les jeunes femmes à s'engager en politique. En vue des élections fédérales de 2011, la CFQF a mis l'accent sur la collaboration avec les organisations féminines en soutenant notamment le projet « Les femmes pour l'avenir » de leurs associations faitières. En août 2010, celles-ci ont adressé un courrier aux quelque 150 secrétariats de parti nationaux et cantonaux pour leur demander ce qu'ils prévoyaient de

faire pour obtenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes lors des élections de 2011. Considérant les réponses reçues (et le faible taux de retour), les associations féminines faitières ont demandé à la politologue Regula Stämpfli de réaliser une analyse, parue sous le titre « La politique suisse, blanc sur noir. Les femmes suisses en politique » (texte intégral en allemand, résumé en français). Celle-ci a été présentée aux médias lors d'une conférence de presse de la CFQF et des associations féminines faitières le 9 septembre 2011. Le projet « Les femmes pour l'avenir » possède également un site Web (www.femmespourlavenir.ch), qui propose des témoignages de femmes exerçant un mandat parlementaire. Il diffuse en outre des cartes publicitaires qui invitent les électrices et les électeurs à voter pour des femmes. Ce projet a reçu le soutien des quatre conseillères fédérales et de la chancelière de la Confédération.

« Les femmes pour l'avenir » est le premier projet commun des organisations féminines faitières en vue d'élections fédérales. Il a été mis sur pied sous l'égide de la CFQF : un groupe de travail composé de représentantes des grandes associations féminines qui siègent à la CFQF a élaboré le projet dans le cadre de son travail au sein de la Commission, avec le soutien de la présidente et du Secrétariat.

1.5 Autres activités d'information et de sensibilisation en vue des élections fédérales 2011

Avant les élections fédérales, la présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF a participé à une rencontre avec des représentants du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, qui sont venus en Suisse en juillet pour déterminer si cette organisation devait envoyer une délégation d'observateurs aux prochaines élections, comme elle l'avait fait lors des précédents scrutins. En octobre, juste avant les élections, une deuxième rencontre a eu lieu entre la présidente de la CFQF et un représentant de l'OSCE, lors de laquelle a été abordée la question de la position insatisfaisante des femmes dans la politique suisse. L'OSCE publiera dans un rapport les résultats de sa mission d'évaluation des élections fédérales du 23 octobre.

1.6 Egalité dans la législation sur le nom et le droit de cité

Trente ans après l'inscription de l'article sur l'égalité dans la Constitution fédérale, le Conseil des Etats et le Conseil national ont finalement approuvé une nouvelle réglementation du droit du nom et du droit de cité qui concorde avec l'article constitutionnel. La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF a plaidé avec force pour cette nouvelle réglementation dans plusieurs courriers adressés aux Chambres fédérales. Elle a ainsi soutenu la proposition de révision d'abord adoptée par le Conseil des Etats en juin, qui repose sur le principe de l'immutabilité du nom de naissance et permet aux fiancés soit de conserver chacun leur nom de naissance soit de choisir le nom de célibataire de l'homme ou de la femme comme nom de famille. Le Conseil national, qui s'était opposé à des projets antérieurs, s'est rallié à cette solution lors de la session d'automne. C'est ainsi une revendication ancienne de la CFQF concernant l'égalité des droits des femmes et des hommes qui a été satisfaite. Le délai référendaire court jusqu'au 19 janvier 2012.

1.7 Poursuite des travaux sur le thème « Egalité des sexes et pratiques culturelles et religieuses »

Le document de position publié par la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF en décembre 2010 a suscité de nombreuses réactions et controverses dans les médias et le public. La présidente et la directrice ont défendu les thèses avancées à différentes occasions, comme par exemple devant la Conférence Suisse des Délégué·e·s à l'égalité ou

lors d'une table ronde avec des représentant·e·s des milieux scientifiques et économiques organisée à l'Université de Berne sur la question « Le multiculturalisme est-il mauvais pour les femmes ? ». La Commission fédérale contre le racisme CFR a publié une prise de position intitulée « Interdire le foulard à l'école ? ou l'exemple d'un débat dirigé contre une minorité », que son secrétariat a présenté à la CFQF lors de la séance plénière de printemps de cette dernière.

1.8 Revue « Questions au féminin » 2011 : les rôles des genres en mutation ; nouvelle maquette

La nouvelle édition de la revue spécialisée de la CFQF creuse la question de l'enracinement (profond) des rôles des genres et des stéréotypes de genre dans la vie quotidienne et analyse les raisons de cette persistance. Bien que l'égalité d'accès à la formation et au monde du travail soit garantie sur le plan formel, les choix professionnels des jeunes adultes restent fortement marqués par les contraintes institutionnelles d'un marché du travail où règne une ségrégation sexuelle. Cela est lourd de conséquences : les professions traditionnellement exercées par les femmes offrent souvent des possibilités d'évolution salariale et de carrière moins intéressantes que les métiers considérés classiquement comme masculins. On parle aussi beaucoup des nouveaux médias, en oubliant souvent que ceux-ci n'échappent pas aux stéréotypes de genre et que l'utilisation de l'offre médiatique obéit souvent à une répartition traditionnelle des rôles. Mais si l'on prend la peine de procéder à une réflexion critique sur les médias, l'Internet peut aussi être vu comme un espace où peuvent s'épanouir l'engagement personnel et des débats animés sur les rôles des genres.

L'édition de novembre 2011 de la revue « Questions au féminin » bénéficie d'une nouvelle maquette, plus attrayante et plus conviviale. La revue conserve néanmoins son caractère spécialisé. Publié à un rythme annuel, chaque numéro est consacré à un thème d'actualité et paraît au mois de novembre. Les articles sont également accessibles sur le site de la CFQF (<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/00589/index.html?lang=fr>).

1.9 Documentation « Femmes Pouvoir Histoire » : mise à jour permanente

Où en sont la politique féminine et l'égalité en Suisse ? La Commission a mis à jour jusqu'à fin 2010 / début 2011 les fiches de documentation qui présentent les données et les faits les plus importants relatifs à la politique, au droit et à la formation à partir de 2001. Elles constituent la suite de la documentation très appréciée consacrée à l'histoire de l'égalité de 1848 à 2000 et sont disponibles au format pdf en trois langues (français, allemand, italien) sur le site Web de la CFQF (<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/00589/index.html?lang=fr>).

1.10 Série de cartes postales « Droits des femmes / Rôles des hommes » à l'occasion des jubilés de l'égalité

Une série de cartes postales a été publiée à l'occasion des jubilés de l'égalité de 2011 (40^{ème} anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes, 30^{ème} anniversaire de l'article constitutionnel sur l'égalité, 20^{ème} anniversaire de la grève des femmes). Les deux motifs proposés, « Pour que les femmes puissent jouir de leurs droit » et « Pour que les hommes puissent s'essayer à de nouveaux rôles », peuvent être commandés gratuitement par séries à l'adresse : www.bundespublikationen.admin.ch (critères de recherche « série cartes postales » ou « 303.501 »).

1.11 Elaboration d'un guide juridique pratique de la CEDEF

La CFQF lance en 2012 un guide à caractère pratique qui fournira aux avocat·e·s intéressé·e·s les informations nécessaires concernant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il les aidera à utiliser de manière adéquate les dispositions matérielles de la Convention pour établir des argumentaires juridiques dans le cadre de procédures en Suisse portant sur des questions d'égalité et de discrimination. La CFQF milite depuis longtemps pour que la CEDEF bénéficie en Suisse d'une mise en œuvre de meilleure qualité et plus systématique. Elle a donc chargé la docteure en droit Erika Schläppi, consultante dans le domaine des droits humains, d'élaborer ce guide avec le concours d'un groupe d'accompagnement. Le guide est conçu comme un outil de travail destiné aux praticien·ne·s. Il sera accessible sous forme électronique et mis à jour en permanence.

1.12 Application des recommandations du Comité CEDEF à la Suisse

Dans le cadre de sa participation au Groupe de travail interdépartemental de la Confédération chargé du suivi des recommandations du Comité CEDEF, la CFQF a fourni une contribution pour le rapport intermédiaire que la Suisse doit présenter au Comité en 2012 au sujet de ses recommandations concernant la violence faite aux femmes et la migration.

1.13 Autres thèmes et contacts

En plus des thèmes prioritaires évoqués ci-dessus, la CFQF réunie en séance plénière s'est penchée sur les sujets suivants :

- Programme national de recherche « Egalité entre hommes et femmes » (PNR 60), qui a débuté à l'automne 2010 avec 21 projets de recherche ;
- « mamagenda », l'outil de travail numérique destiné aux entreprises pour accompagner leurs employées pendant et après la grossesse ;
- projet « easy-vote.ch. Mobiliser des amis » de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ pour les élections fédérales 2011 ;
- la situation des migrantes en Suisse.

La présidente et la directrice de la CFQF ont exposé les sujets qui ont trait à la mission de la Commission lors de diverses manifestations d'institutions et organisations au niveau national et régional. Elles ont représenté la Commission aux rencontres avec les femmes parlementaires qui ont lieu durant les sessions des Chambres, à la réunion annuelle de réseautage organisée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG pour les organisations féminines et masculines, à l'Alliance des femmes AVS ou encore à des manifestations sur le thème des mariages forcés par exemple. Avec la vice-présidente Lucie Waser, elles ont participé le 6 juin à la cérémonie du jubilé du droit de vote des femmes organisée par la Chancellerie fédérale au nom du Conseil fédéral pour commémorer le long chemin parcouru jusqu'à l'introduction du droit de vote des femmes : 40 ans plus tôt, le 6 juin 1971, les électrices suisses avaient pu participer à leur premier scrutin fédéral.

La directrice a été nommée au conseil consultatif du nouveau Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH, qui a démarré ses travaux au début de l'année sous revue. Le conseil consultatif s'est réuni à deux reprises. Il a entre autres pour tâche de conseiller le directoire sur les grandes orientations du CSDH et peut, à cet effet, émettre des recommandations à son intention.

2 La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération

2.1 Séances plénières

En 2011, la Commission a tenu quatre séances plénières (16 février, 11 mai, 21 septembre, 17 novembre).

2.2 Bureau

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes : 18 janvier, 19 avril, 21 juin, 26 & 27 septembre (retraite), 13 décembre.

2.3 Secrétariat

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent un poste et demi (65% pour la directrice, 35% pour la collaboratrice scientifique, 50% pour l'assistante administrative). La CFQF dispose en outre d'un poste de stagiaire scientifique à 80%.

2.4 Budget

En 2011, la CFQF a été dotée d'un budget de 186 600 francs.

2.5 Renouvellement de l'ensemble des mandats pour la période 2012-2015

Les personnes suivantes ont quitté leurs fonctions au sein de la Commission à la fin de l'année : Anita Testa-Mader, Marie-Christine Fontana, Jessika Kehl-Lauff, Pascal Mahon, Martine Chaponnière ainsi que les deux vice-présidentes, Elisabeth Freivogel et Lucie Waser.

Le 9 novembre 2011, le Conseil fédéral a nommé les membres de toutes les commissions extraparlamentaires de la Confédération pour la période de fonction 2012–2015. Les nouveaux membres de la CFQF sont : Christian Bruchez, Vivian Fankhauser-Feitknecht, Daniel Huber, Elham Manea, Giona Mattei, Peter Mösch Payot et Claudia von Wartburg Spirgi (voir la liste complète à l'adresse <http://www.ekf.admin.ch/org/00447/index.html?lang=fr>). La CFQF se compose toujours de 20 membres, dont 30% d'hommes.

3. Les grandes lignes de l'activité de la Commission en 2012

Participation politique des femmes / Analyse des votations fédérales 2011 et des activités des associations féminines faïtières / Travaux de suivi

Message du Conseil fédéral relatif à la nouvelle réglementation de l'autorité parentale / Consultation sur le droit à la contribution d'entretien dans les cas de séparation et de divorce

Congé parental et allocations parentales

Révision de l'AVS / Age de la retraite des femmes

Egalité des sexes dans les pratiques culturelles et religieuses

Lancement du guide juridique pratique de la CEDEF

Elaboration de prises de position sur des sujets politiques d'actualité

Publication de l'édition 2012 de la revue « Questions au féminin »

Participation à des groupes de travail de la Confédération (p. ex. Groupe de travail interdépartemental de la Confédération chargé du suivi des recommandations du Comité CEDEF) et à des manifestations

Collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH dans le domaine de la politique genre

Publication de prises de position et d'informations sur les activités de la CFQF sur le site Web de la Commission

Traduction : Catherine Kugler